

SEANCE DU 11 OCTOBRE 1989

La séance est ouverte à 10 heures. Tous les membres sont présents sauf Messieurs FAURE, ROBERT et JOZEAU-MARIGNE.

Monsieur le Président : l'ordre du jour concerne la nomination des rapporteurs-adjoints.

Nous reconduirons tous nos rapporteurs du Conseil d'Etat. Ce sont des amis, des gens que nous aimons beaucoup.

Pour la Cour des comptes on nous signale que Monsieur BERTHET a été promu Conseiller-maître et qu'il ne peut donc plus être rapporteur-adjoint. Il se pose aussi un problème pour Monsieur PALAU qui a été nommé Président de la Chambre régionale des comptes du Languedoc-Roussillon. Il a demandé à être libéré de ses fonctions de rapporteur-adjoint. Nous gardons nos excellents anciens et nous accueillons Messieurs PAUGAM et CHABROL, que je ne connais pas.

Vous remercieriez, Monsieur le Secrétaire général, Monsieur le Président CHANDERNAGOR.

Monsieur le Secrétaire général souligne qu'il y a un petit problème de quorum, mais l'empêchement peut être constaté au procès-verbal. La date de la séance a été maintenue car les désignations doivent intervenir dans la première quinzaine d'octobre.

Monsieur le Président : nous allons voter pour que nous constatons l'empêchement. S'il s'était agi d'un contrôle de constitutionnalité, j'aurais demandé aux membres de se prononcer sur le renvoi de la séance. Là, je pense que ce n'est pas la peine.

Messieurs, vous êtes tous d'accord ?

Bon, je vous signale que les prochaines réunions du Conseil auront lieu le 24 octobre pour un déclassement et le 7 novembre pour le problème de l'incompatibilité de Monsieur GATEL et pour la contestation de l'élection en Gironde de Monsieur BARANDE par Monsieur MAMERE.

Avant l'audience du 7 novembre il y aura une réunion de la section d'instruction pour deux affaires concernant les élections sénatoriales du 24 septembre 1989.

Monsieur le Président précise qu'il n'y aura pas de spectacle organisé par le Conseil constitutionnel cette année. Il avait été prévu de faire venir le spectacle monté par Monsieur Brisville sur Talleyrand et Fouché, mais cela n'est finalement pas possible et je ne veux pas prendre le risque d'un spectacle moyen ou médiocre. D'ailleurs, il y a eu l'exposition à la Conciergerie dont le Conseil constitutionnel a été le maître d'oeuvre et pour laquelle une réception a eu lieu.

.../...

L'année prochaine nous aurons le temps de préparer une réception à la hauteur de notre réputation. Nous ferons cependant quelque chose pour Noël.

Monsieur le Secrétaire général : oui il y aura un spectacle pour les enfants le 20 décembre à 14 h 30.

Monsieur Robert FABRE félicite le Président BADINTER pour l'organisation de l'exposition à la Conciergerie.

Monsieur le Président : en effet, c'est très difficile à mettre en place et j'admire les gens qui organisent des expositions.

La séance levée à 10 h 15.